



Rapport AMAZONA n°4



Direction Régionale de l'Environnement
GUADELOUPE

LA TOURTERELLE TURQUE

EN GUADELOUPE :

Statut, répartition, propositions de gestion



photo : A. Levesque

Mai 2003

Anthony Levesque
Association AMAZONA
Pointe des Châteaux
97118 Saint François

Marie-Eve Jaffard
Association AMAZONA
Petit-Marquisat
971 30 Capesterre Belle-Eau

LA TOURTERELLE TURQUE EN GUADELOUPE :

Statut, répartition, propositions de gestion

Remerciements

I-	Introduction.....	p. 1
II-	La Tourterelle turque dans le Monde et ses impacts.....	p. 3
	1 - Identification	
	2 - Origine	
	3 - Zones d'introductions	
	4 - Régime alimentaire	
	5 - Impacts constatés	
III-	La Tourterelle turque dans la Caraïbe et en Guadeloupe.....	p. 6
	1 - Etat actuel de sa répartition dans la Caraïbe	
	2 - Etat actuel de sa répartition en Guadeloupe	
	a - Protocole	
	b - Résultats	
	3 - Discussion	
IV-	Propositions de gestion envisageables.....	p. 10
V-	Conclusion.....	p. 12

Bibliographie citée

Annexes

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements à :

- André Lartiges (ex-ONCFS) pour la relecture du rapport ;
- Philippe Clergeau (INRA Faune Sauvage) pour la relecture du rapport ;
- Frantz Duzont et Alain Saint-Auret pour leur aide sur le terrain lors des prospections ;
- Georges Tayalay pour les informations concernant la Martinique.

I – Introduction

Contrairement à beaucoup d'espèces qui ont vu leurs populations diminuer de façon drastique au cours du 20^{ème} siècle, la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) peut être considérée comme une espèce invasive à l'échelle mondiale. De façon spontanée en Europe et à cause d'introductions plus ou moins volontaires partout ailleurs. Son aire de distribution n'a donc cessé de s'agrandir. En Guadeloupe comme ailleurs, le fonctionnement des populations semble suivre ce schéma puisqu'il permet le maintien ou la consolidation des différentes unités de population à partir d'un point de lâcher à Saint Claude en 1976.

L'ouverture de la chasse est maintenant demandée par les représentants des chasseurs de Guadeloupe. Compte tenu du développement récent de la population, cette demande apparaît assez naturelle. On peut d'ailleurs noter que la Tourterelle turque a toujours été chassable en France, soit de fait avant 1976 car ne figurant pas sur la liste des espèces utiles à l'agriculture soit par la suite en figurant directement sur la liste des espèces chassables. En Martinique, cette espèce a été classée chassable par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2000.

Toutefois, l'ouverture de la chasse à la Tourterelle turque n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes ou d'interrogations auxquelles il conviendrait d'apporter préalablement une réponse :

- Statut de l'espèce : il paraît évident qu'en tant qu'espèce introduite invasive il ne peut être utilisé comme motif de refus. L'expansion rapide de la population n'est discutée par personne en Guadeloupe. Toutefois, aucun indicateur n'est disponible pour évaluer l'abondance de la population et en suivre l'évolution. Ce constat qui est habituel pour une espèce protégée sans problème apparent mais il le serait beaucoup moins pour une espèce chassée : en effet, si l'on a comme objectif de rendre cette chasse rationnelle, c'est à dire de moduler la pression de chasse en fonction de l'état de la population selon le souhait des chasseurs, il est indispensable de disposer d'un indice d'abondance.
- Relations interspécifiques : bien que ce phénomène ne soit pas du tout documenté, il est probable qu'il existe une certaine concurrence entre la Tourterelle turque (espèce introduite) et la Tourterelle à queue carrée *Zenaida aurita* (espèce indigène). L'expansion rapide de la première inciterait même à faire l'hypothèse que si cette concurrence existe bien, elle tournerait plus souvent à l'avantage de la Tourterelle turque qu'à celui de la Tourterelle à queue carrée. Si cette hypothèse se trouvait fondée, l'ouverture de la chasse à la Tourterelle turque ne pourrait alors qu'avoir un effet bénéfique sur le développement futur de la Tourterelle à queue carrée. Il paraîtrait souhaitable de mener une étude pour déterminer l'importance de cette concurrence et, le cas échéant, l'inclure comme un facteur à prendre en considération pour la modulation de la pression de chasse.
- Sécurité publique : la Tourterelle turque étant une espèce très anthropophile, sa chasse risque, beaucoup plus que pour les autres espèces chassées, d'amener des tirs à proximité des habitations. Les textes concernant la sécurité publique devraient certes limiter ce risque mais, compte tenu de l'indiscipline légendaire d'une fraction des chasseurs Guadeloupéens, il paraîtrait plus prudent, en concertation avec les représentants des

chasseurs de définir des zones de chasse (ou ce qui revient au même, des zones de chasse interdite). Il deviendrait alors possible, soit d'inclure ce zonage dans l'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse, soit de demander aux maires préalablement à l'ouverture de la chasse à la Tourterelle turque, de prendre des arrêtés municipaux interdisant la chasse dans certaines zones.

La présente étude a donc pour objectifs :

- de mettre en place un indice d'abondance afin de pouvoir observer l'évolution de la population de cette espèce, ce qui permettrait éventuellement d'en moduler la pression de chasse si c'était le souhait des chasseurs ;
- de dresser la carte de la répartition de la Tourterelle afin de définir le plus précisément possible son statut en Guadeloupe ;
- de jeter les bases de propositions de gestion afin d'orienter les représentants des chasseurs à adopter un règlement visant à favoriser l'éthique et la sécurité par rapport à la chasse de cette espèce.

II - La Tourterelle turque dans le Monde et ses impacts

1 - Identification

1-1 L'adulte

De près, la Tourterelle turque paraît d'un ton plutôt uniformément beige clair ou gris vineux. Il faut cependant souligner quelques nuances discrètes de son plumage. Le dessus de la tête est généralement gris pâle, couleur se fondant dans le rose vineux clair de la face chez le mâle ou le chamois chez la femelle.

L'arrière du cou présente un étroit demi-collier noir souligné nettement de blanc sur sa limite supérieure et plus discrètement pour sa marge inférieure. Le reste du cou, la poitrine et toute la partie antérieure du corps tirent le plus souvent sur une coloration sensiblement chamois vineux s'éclaircissant vers le blanc chamoisé au niveau du ventre et des couvertures sous-caudales.

La coloration violacée de la poitrine est souvent un peu plus soutenue chez le mâle que chez la femelle. Le dos, les scapulaires et les petites couvertures alaires sont gris-brun sable. La large plage gris pâle formée par une partie des couvertures alaires (grandes, primaires et secondaires internes) contraste avec le gris sombre des secondaires externes et le gris brun des rémiges primaires. Cette couleur se retrouve au niveau du dessus de la queue, seulement marquée aux coins par la coloration blanc crème des extrémités des rectrices, surtout les plus externes.

Des variations pigmentaires ne sont pas rares chez cette espèce : plumage tacheté de clair, dos et épaules gris très clair et couvertures sus alaires faiblement bordées de brunâtre,...Quelques oiseaux peuvent présenter une coloration sombre, etc.

Vue de dessous, lorsqu'elle vole, la tourterelle turque présente un contraste caractéristique entre ses couvertures sous alaires presque blanches et ses rémiges sombres tirant sur le noir, surtout les primaires, ainsi qu'une large bande terminale blanche sur plus de la moitié de la longueur de la queue dont la base est noire.

Le bec de la tourterelle turque est noir. Ses yeux sont rouges sombres bordés par un cercle orbital blanc. Ses pieds et ses pattes présentent une coloration rouge mauve.

1-2 Le jeune

Le jeune présente un plumage plus sombre que celui de l'adulte. Il n'arbore pas de demi-collier noir tandis que les plumes des parties supérieures de son corps possèdent des marges chamois clair.

1-3 Taille

Les mensurations moyennes de la Tourterelle turque sont de l'ordre de 27 cm pour la longueur et de 55 cm pour l'envergure. Le mâle est généralement plus grand et un peu plus fort que la femelle mais il ne semble pas possible de pouvoir faire la différence en nature autrement que par le comportement.

1-4 Poids

La Tourterelle turque mâle pèse d'un peu plus de 130 à 250 g, la femelle d'un peu plus de 110 à 260 g. Celle-ci est le plus souvent plus légère que le mâle, sauf lorsqu'elle est sur le point de pondre en raison du poids des œufs et des réserves accumulées pour la formation de ceux-ci.

2 - Origine

Il semble que la Tourterelle turque ne nichait, il n'y a quelques siècles encore, que dans le sud de l'Asie, Est du Pakistan, Inde, Sri Lanka, Népal, Assam, Kirghizie, Sud-est du Kazakhstan, Mongolie intérieure, Sud-est de la Chine et Birmanie. A partir de l'Inde principalement, elle s'est répandue naturellement ou par suite d'introduction vers d'autres contrées (dès le 16^{ème} siècle dans les Balkans).

Ainsi, elle a colonisé tout le moyen Orient puis l'Est de l'Asie (Nord de la Chine, Corée, Japon) suite à des introductions.

Au début du 20^{ème} siècle, la Tourterelle turque arrive puis progresse lentement vers l'Europe, puis plus rapidement à partir de 1928.

A ce jour, elle peuple une grande partie de l'Asie méridionale, presque toute l'Europe et elle a aussi atteint l'Afrique du Nord. Elle est arrivée en Amérique du Nord suite à des introductions.

3 - Régime alimentaire

La Tourterelle turque se nourrit essentiellement au sol où elle picore ses aliments en surface sans effectuer aucun grattage. Elle consomme des grains de céréales, des graines et des fruits de diverses herbacées. Plus occasionnellement, elle se nourrit des parties chlorophylliennes de végétaux (surtout des feuilles et des tiges), d'invertébrés et de pain. La Tourterelle turque exploite également les déchets ménagers.

En Guadeloupe, elle se nourrit dans les zones urbaines et périurbaines où elle consomme essentiellement des graines. Elle fréquente aussi les décharges ce qui lui vaut une mauvaise réputation auprès des chasseurs.

4- Impacts constatés

La Tourterelle turque est toujours en expansion et n'est pas menacée par l'homme qui lui offre des sites de nidification (villes) et de la nourriture (décharges).

Dans la plupart des régions colonisées, elle n'est pas considérée comme un fléau. Toutefois, en Hongrie, l'accroissement de sa densité cause des problèmes sanitaires et économiques. Elle provoque ponctuellement des dégâts dans les cultures de céréales (ancienne Tchécoslovaquie) (SUEUR, 1999).

D'après GLUTZ et BAUER (1993), la Tourterelle des bois a disparu d'une grande partie de ses aires traditionnelles en Hongrie à la suite de l'accroissement des populations de Tourterelles turques.

En Guadeloupe, la Tourterelle turque ne semble pas pour l'instant occasionnés de dégâts.

III - La Tourterelle turque dans la Caraïbe et en Guadeloupe

1 - Etat actuel de sa répartition dans la Caraïbe

La Tourterelle turque a été introduite en 1974 à New Providence aux Bahamas où elle est maintenant commune et continue à étendre sa répartition. A partir de là, elle a colonisé la Floride et le Sud des Etats Unis (ou la population était estimée à plus d'un million au milieu des années 90) et Cuba à partir des années 80 (Raffaële *et al.* 1998).

Introduite en Guadeloupe en 1976, elle a alors colonisé les îles voisines quelques années plus tard (Barré *et al.* 1997) : la Dominique en 1987, Montserrat en 1990, la Martinique en 1994, Saint Martin en 2002 (*obs. pers.*), Saint Thomas en 2002 (Floyd Hayes *comm. pers.*)

2 - Etat actuel de sa répartition en Guadeloupe

a- Protocole

Afin de pouvoir suivre l'évolution de sa population au fil des années et dresser l'état de sa répartition en Guadeloupe (Basse-Terre et Grande-Terre) et dans les îles satellites (Marie-Galante, La Désirade et Les Saintes), il a été décidé de mettre en place des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Les IPA servent habituellement à suivre l'évolution des populations mais étant donné leur nombre total couvrant l'ensemble de la Guadeloupe (n=179) et étant donné les déplacements induits pour aller d'un IPA à l'autre, il semble que nous disposons aussi ainsi d'un bon outil pour obtenir une image intéressante de la répartition actuelle de cette espèce.

Les IPA, consistent à réaliser 10 minutes d'observation visuelle et auditive en un point donné. La Guadeloupe a donc été quadrillée en carrés de 25 km². Sur chacun de ces carrés, trois points ont été choisis arbitrairement en fonction de l'habitat humain, afin d'optimiser les chances de contacts avec l'espèce. Les carrés côtiers ne présentant pas 100% de couverture terrestre peuvent ne contenir qu'un ou deux IPA selon les cas.

Un total de 82 carrés a donc permis la couverture totale de l'archipel guadeloupéen. Seulement 20% de ces carrés ont une surface au sol inférieure à 50%.

Les IPA ont eu lieu de mi-décembre 2001 à fin avril 2002 pour le premier recensement. Il a été réalisé 75 IPA en Basse-Terre, 74 en Grande-Terre, 22 à Marie-Galante, 4 à la Désirade et 4 aux Saintes. Ce qui représente un total de 179 IPA, soit pratiquement 30 heures d'observation active.

Pendant les trajets entre les différents IPA ou même lors des différents déplacements en Guadeloupe, les Tourterelles turques observées ont été systématiquement notées dans les carrés où les IPA n'avaient pas permis d'observation durant les trois fois 10 minutes. Ceci jusqu'en avril 2003 et afin de dresser la carte de répartition la plus complète possible de l'espèce (cf. carte p.8).

b- Résultats

Lors de la réalisation des IPA, un total de 441 Tourterelles turques ont été comptées, ce qui donne les résultats suivants :

	Nbe TT	Moy./IPA+	Moy./IPA
Basse-Terre	256	7,8 (n= 33)	3,4 (n=75)
Grande-Terre	140	5,4 (n=26)	1,9 (n=74)
Dépendances	45	9,0 (n=5)	1,5 (n=30)
TOTAL	441	6,9 (n=64)	2,5 (n=179)

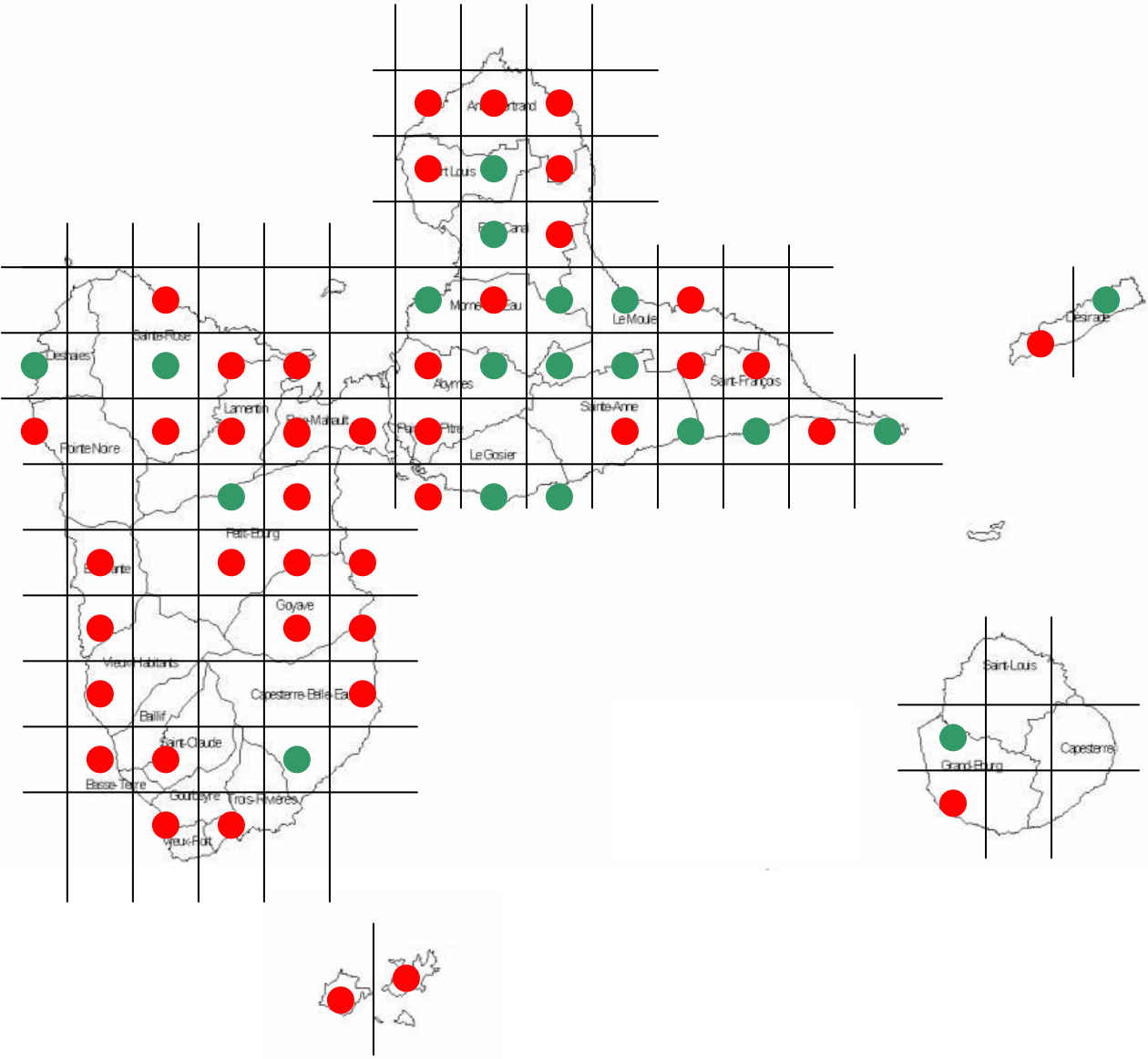
Nbe TT : nombre de Tourterelles turques comptées.

Moy./IPA+ : moyenne des tourterelles comptées par IPA ayant permis l'observation d'au moins une tourterelle.

Moy./IPA : moyenne des tourterelles comptées pour l'ensemble des IPA .

Sur les 82 carrés de 25 km² qui couvrent l'ensemble de la Guadeloupe, 41 procurent au moins un IPA positif, 19 carrés ont fait l'objet d'au moins une observation d'au moins une tourterelle postérieurement aux IPA et enfin 22 carrés n'ont à ce jour encore permis aucune observation de Tourterelle.

CARTE DE REPARTITION DE LA TOURTERELLE TURQUE EN GUADELOUPE



- Contact avec l'espèce lors des IPA
- Contact avec l'espèce après les IPA

3 – Discussion

La Tourterelle turque vit à l'état sauvage en Guadeloupe depuis 1976. Le lâcher initial fut volontaire mais il ne correspondait pas à la volonté de tenter une introduction. En effet, à la suite de l'éruption de la Soufrière qui s'est produite cette année là, le propriétaire d'une vingtaine de tourterelles élevées en volière (à Saint Claude) a décidé de libérer ses oiseaux lorsque fut prise la décision d'évacuation du Sud Basse-Terre. Il pensait que ses oiseaux avaient quelques chances de survivre en les libérant alors qu'elles étaient condamnées à une mort certaine s'il les maintenait en volière. L'avenir lui a donné raison : les tourterelles ont survécu. Et elles se sont même si bien adaptées au milieu naturel de la Guadeloupe qu'elles se sont développées rapidement, ont colonisé la plupart des zones urbaines ou périurbaines de la Guadeloupe continentale ainsi que les milieux agricoles qui les entourent.

Cette colonisation extrêmement rapide n'est pourtant guère surprenante quand on connaît la plasticité de l'oiseau, sa faculté à coloniser de nouveaux milieux en s'appuyant sur un comportement erratique exploratoire, une grande faculté à adapter son régime alimentaire aux ressources locales notamment celles disponibles en milieu périurbain.

Ainsi, même si l'éruption de la Soufrière en 1976 n'avait pas amené le lâcher des tourterelles captives, il est probable que la Guadeloupe aurait été colonisée un jour ou l'autre par des oiseaux issus de la population Nord Américaine.

Il est cependant intéressant de noter que certains secteurs sont dépourvus de Tourterelles turques. Il s'agit principalement du massif forestier de la Basse-Terre et des Grands Fonds en Grande-Terre. Ceci correspond bien à son écologie qui lui fait éviter les zones forestières fermées et d'altitude.

D'après les résultats des comptages il apparaît assez nettement que les indices d'abondance sont nettement supérieurs en Basse-Terre qu'en Grande-Terre. Ceci s'explique certainement par l'origine de la colonisation de la Guadeloupe, à savoir Saint-Claude (extrême Sud de la Basse-Terre). L'impression générale des ces deux années de suivi de terrain est que l'année 2003 aura permis à cette espèce de gagner de nombreux territoires, notamment en Grande-Terre (13 carrés ont fait l'objet d'au moins une observation d'au moins une tourterelle postérieurement aux IPA alors que la Basse-Terre n'en compte que 4).

IV – Propositions de gestion envisageables

D'après les discussions qui nous avons pu avoir avec les différents scientifiques et d'après les résultats de l'enquête de terrain menée de décembre 2001 à avril 2003, plusieurs propositions de gestion devraient être envisagées :

- Si le souhait des chasseurs est de gérer cette espèce de manière durable alors il serait intéressant d'utiliser l'indice mis en place afin de suivre l'évolution de la population de Tourterelle turque d'année en année afin d'adapter les prélèvements.

Le protocole de terrain mis en place a permis de répondre de manière satisfaisante quant à la répartition de l'espèce en Guadeloupe. Il a aussi permis d'obtenir un indice d'abondance simple et facilement reproductible qui permettra d'obtenir une bonne vision de l'évolution de l'espèce. Si le suivi était reconduit, il serait cependant conseillé de réaliser l'ensemble des comptages sur une période plus courte (1 ou 2 mois) et d'effectuer ceux-ci plutôt le matin ou en fin d'après-midi.

- Si au contraire le souhait des chasseurs n'est pas de gérer cette espèce de manière durable mais plutôt de favoriser l'espèce locale alors la solution serait de ne pas appliquer de PMA (Prélèvement Maximum Autorisé) à la Tourterelle turque et de les encourager à la tirer.

Cette modulation de la pression de chasse n'est d'ailleurs pas souhaitée par la plupart des scientifiques qui jugent que cette espèce n'a pas sa place aux Antilles et ne doit pas faire l'objet de mesures favorisant son maintien ou son développement.

- Rechercher des solutions pour l'organisation de la chasse :

Pour apporter une solution aux problèmes de sécurité publique et aux problèmes d'éthique, il est proposé de :

- de compléter les connaissances actuelles sur le statut de la Tourterelle turque en Guadeloupe par des observations. Une carte de distribution de l'espèce avec identification des zones de concentration temporaires pourra ainsi être réalisée,
- d'organiser des réunions avec les chasseurs pour rechercher, sur la base de cette cartographie, des solutions appropriées recueillant un consensus le plus large possible,
- de fournir aux autorités administratives responsables de l'organisation de la chasse (DIREN, DDAF, ONF) les bases d'une réglementation appropriée,
- de rassembler toutes les parties concernées pour entériner les solutions discutées précédemment et les traduire en termes réglementaires ;
- Etude de la compétition entre la Tourterelle turque et la Tourterelle à queue carrée ;

Par ailleurs, on peut noter également que plusieurs chasseurs ont évoqué un phénomène d'hybridation entre les deux espèces. Aucune observation probante n'est venue étayer cette hypothèse et ce malgré l'appel lancé par voie de presse aux chasseurs (cf. annexe 1).

L'existence de petits élevages privés concernant les deux espèces pourrait permettre assez facilement de vérifier si une hybridation est possible et le cas échéant d'en estimer la fréquence, ce qui d'ailleurs ne donnerait pas pour autant une bonne appréciation de sa fréquence en nature (si toutefois elle existe...) car l'hybridation éventuelle en captivité pourrait davantage correspondre à une « misère » sexuelle...

Il existe cependant quelques exemples d'hybridations connues :

- la Tourterelle turque peut s'hybrider avec la Tourterelle rieuse *Streptopelia risoria* (originale d'Afrique) que ce soit en captivité ou dans la nature avec des oiseaux échappés de volière. Les jeunes issus de ces couples mixtes présentent des caractères intermédiaires entre les deux espèces qu'un examen attentif du plumage permet de déceler.
- La Tourterelle turque peut également s'accoupler plus rarement avec la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* (en Europe), plus exceptionnellement encore avec des Pigeons domestiques *Columba livia* ou colombeds *C. oenas* et d'autres espèces voisines appartenant elles aussi à la famille des Colombidés (SUEUR, 1999).

Toutefois, des variations individuelles de coloration et aussi de taille chez la Tourterelle turque peuvent se produire sans qu'une hybridation soit en cause. Nous avons pu observer durant cette étude des variations du plumage de cette espèce allant du blanc crème au brun foncé en passant par des plumages bigarrés (Clergeau et Levesque). Aucun phénotype observé ne nous a paru correspondre à un cas d'hybridation. Il faut cependant préciser que la Tourterelle des bois appartient au même genre (*Streptopelia*) alors que localement la Tourterelle à queue carrée appartient au genre « *Zenaida* ». Ceci montre, à priori, davantage de différences entre les deux espèces et que ce qui est valable avec la Tourterelle des bois ne l'est donc pas forcément avec la Tourterelle à queue carrée.

V – Conclusion

Le classement de la Tourterelle turque comme espèce chassable imposerait une certaine éthique et une sécurité par rapport à la chasse de cette espèce. En effet, il est d'observation courante de noter des concentrations de ces Tourterelles à but alimentaire (notamment autour de la décharge de Baillif) se produisant à heures régulières. Sans dispositions préalables, il est fort probable que ces concentrations d'oiseaux amèneront certains chasseurs à utiliser ces zones comme sites de chasse privilégiés afin de réaliser des tableaux importants qui pourraient vite prendre l'aspect de massacres. L'identification de ces zones et la recherche de solutions identiques à celles évoquées pour la sécurité publique pourraient constituer une réponse appropriée. Il en va de l'image des chasseurs.

Il ne semble pas souhaitable d'instaurer de PMA (Prélèvement Maximal Autorisé) afin de gérer cette espèce de manière durable. En effet, cette espèce introduite et invasive ne peut avoir qu'un impact négatif sur les populations locales de Tourterelles à queue carrée et une pression de chasse importante sur elle ne pourra que favoriser l'espèce locale. Si toutefois un PMA devait être instauré afin d'habituer les chasseurs à se limiter dans leurs prélèvements, il faudrait que celui-ci soit bien supérieur à celui qui est actuellement appliqué à la Tourterelle à queue carrée.

Aux vues des résultats de terrain et sur les propositions de gestion envisagées, il apparaîtrait donc tout à fait naturel de classer la Tourterelle turque comme espèce chassable. Si un tel classement était accepté il serait aussi souhaitable qu'il le soit dès la saison 2003 afin que les chasseurs guadeloupéens ne continuent pas à tirer une espèce non autorisée à la chasse. Ceci ne ferait en effet qu'aggraver les mauvaises habitudes de certains d'entre eux.

Notons d'ailleurs qu'en Martinique, la réaction vis à vis de cette espèce a été beaucoup plus rapide. Elle a en effet été classée sur la liste des espèces chassables dès l'année 2000 alors qu'elle n'est arrivée dans ce département que depuis 1984. Seize ans leurs auront donc été nécessaires à lui attribuer un statut, la Guadeloupe en est déjà dans sa 26^{ème} année...

Bibliographie citée

BARRE N., FELDMANN P., TAYALAY G., ROC P., ANSELME M. & SMITH W., 1997. Introduction et extension de la tourterelle turque *Streptopelia decaocto* dans les Petites-Antilles. *Alauda* 65(3) : 245-250.

GLUTZ U.N., BAUER K.M., 1993. Handbuch des Vögel Mitteleuropas, 13. Wiesbaden : Aula-Verlag.

RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A. & RAFFAELE J., 1998. A guide to the birds of the West-Indies. Helm, London, 511 p.

ROCHA CAMARERO G., HIDALGO DE TRUCIOS S.J., 2001. La Tourterelle turque en Estrémadure (Espagne) : sa distribution, son expansion et son incidence sur la Tourterelle des bois. *Faune Sauvage* 253 : 66-68.

SUEUR F., 1999. La Tourterelle turque. *Eveil Nature*, Angoulême, 72 p.

ANNEXES

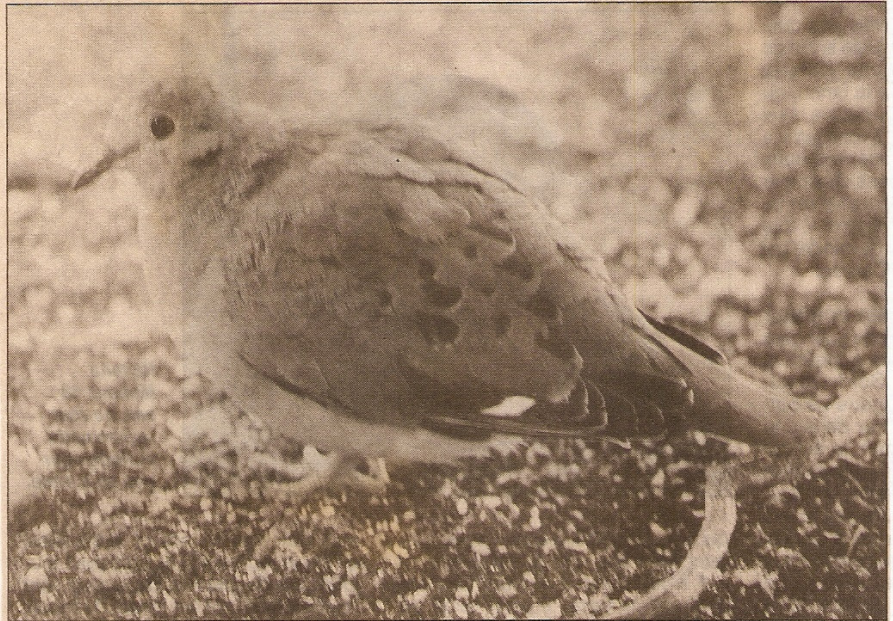
- 1 : article du France Antilles
- 2 : tableaux des comptages

21-22/07/2001

CHASSE

Des espèces rares et méconnues dans notre archipel

Attention chasseurs ! Signalez certains gibiers



■ La fédération des chasseurs et l'association Amazona demandent la collaboration des chasseurs pour identifier certains oiseaux.

Dans le cadre du suivi de l'impact de la présence de la tourterelle turque ou tourterelle barbare sur la tourterelle à queue carrée, la Fédération départementale des chasseurs de la Guadeloupe et l'association Amazona qui s'occupe de la protection, de la découverte et d'étude de la nature cherchent à savoir si ces deux espèces peuvent s'hybrider dans la nature. Pour cela, elles demandent aux chasseurs qui tueront une tourterelle semblant être un hybride, de le congeler et de le signaler à l'un des deux organismes, afin de l'analyser. De même, une espèce de

tourterelle appelée « tourterelle-ortolan » ; en créole peut parfois être rencontrée en Guadeloupe. Le 1^{er} juillet, un oiseau de cette espèce était présent à La Désirade. Cette espèce ressemble fortement à la tourterelle à queue carrée, mais elle est un peu plus petite et ne présente pas le blanc caractéristique à la queue et aux ailes de la tourterelle à queue carrée. Si un oiseau de cette espèce était tué il est aussi demandé de le congeler et de le signaler à la fédération afin qu'elle puisse l'analyser.

Une grive qui miaule comme un chat

C'est aussi le cas pour une espèce de grive appelée « grive à lunettes » ou « grive chat » en créole martiniquais. Elle est arrivée en Guadeloupe depuis le sud des Antilles au moins en 1997, année de sa découverte à Capesterre Belle-Eau. Cette espèce ressemble à la grive à pattes jaunes, mais

elle est moins rousse dessus et le dessous est uniformément clair alors que la grive à pattes jaunes a le dessous moucheté. Elle a des lunettes jaunes bien visibles et le cri ressemble à s'y méprendre au miaulement d'un chat. Si un oiseau de cette espèce est repéré, il est demandé aux chasseurs de signaler le lieu et la date de l'observation afin de suivre sa progression. La collaboration des chasseurs est essentielle afin de suivre la progression de cette espèce, qui pourrait éventuellement, à terme, être classé « chassable ».

La fédération des chasseurs fait appel à ses membres pour le respect des espèces et des espaces protégés (parc national, réserve du Grand-Cul-de-Sac-marin, Salines de la Pointe des Châteaux, Réserve naturelle des îles de la Petite Terre).

✓ Contacter le président Calixte au 06 90 55 86 98.

				Tourterelle turque		
point		date	heure	vu	ent.	Total

			Tourterelle turque		
point	date	heure	vu	point	date
E3, 2	23/02/02	12h00			
E4, 1	23/02/02	12h58	9		9
E4, 2	23/02/02	13h12	5		5
E4, 3	23/02/02	13h30	8		8
E5, 1	23/02/02	14h58	3		3
E7, 1	13/03/02	12h40	4		4
E7, 2	18/03/02	14h10	40		40
E7, 3	18/03/02	14h30	3		3
E8, 1	15/03/02	17h07	2		2
E8, 2	15/03/02	17h27			
E8, 3	18/03/02	14h52			
E9, 1	15/03/02	17h45			
E9, 2	18/03/02	17h00			
E9, 3	23/02/02	10h15			
E10, 1	18/03/02	17h25	5		5
E10, 2	18/03/02	17h39			
E10, 3	18/03/02	18h01			
E11, 1	23/02/02	08h30		1	1
E11, 2	23/02/02	08h50	1		1
E11, 3	23/02/02	09h15	1		1
E12, 1	23/02/02	07h30			
E12, 2	23/02/02	07h45	1		1
E12, 3	07/02/02	08h00			
F1, 1	07/02/02	12h20		1	1
F1, 2	07/02/02	13h50	2		2
F2, 1	07/02/02	15h05			
F3, 1	23/02/02	14h15	3		3
F4, 1	23/02/02	14h38	3		3
F4, 2	23/02/02	15h20			
F4, 3	23/02/02	15h35			
F5, 1	13/03/02	11h20	3		3
F5, 2	13/03/02	11h35			
F5, 3	26/03/02	15h50	2		2
F6, 1	07/02/02	08h35	15		15
F6, 2	07/02/02	08h55			
F6, 3	13/03/02	10h55	33		33
F7, 1	13/03/02	13h00	1		1
F7, 2	15/03/02	13h08	35		35
F7, 3	15/03/02	13h35	2		2
F8, 1	15/03/02	16h00			
F8, 2	15/03/02	16h22			
F8, 3	15/03/02	16h42			
F9, 1	18/03/02	09h22			
F9, 2	18/03/02	09h36			

			Tourterelle turque		
point	date	heure	vu	ent.	Total
F10, 1	17/03/02	17h25	1	1	2
F10, 2	18/03/02	08h25	1		1
F10, 3	18/03/02	08h47	5		5
F11, 1	17/03/02	17h42			
F11, 2	17/03/02	17h56			
F12, 1	17/03/02	16h50			
F12, 2	17/03/02	17h05			
F13, 1	18/03/02	07h52			
F14, 1	24/02/02	08h25	6		6
G1, 1	07/03/02	16h00			
G2, 1	07/03/02	15h40			
G4, 1	15/03/02	17h00			
G4, 2	15/03/02	17h20			
G4, 3	15/03/02	17h37			
G5, 1	23/02/02	16h03			
G5, 2	23/02/02	16h22	1		1
G5, 3	23/02/02	16h38	12		12
G7,1	15/03/02	14h00	3		3
G8,1	15/03/02	14h20			
G8,2	15/03/02	15h03			
G9,1	15/03/02	15h25			
H2, 1	16/03/02	12h50			
H2, 2	16/03/02	13h10	4	1	5
H2, 3	16/03/02	13h25			
H4, 1	14/02/02	11h40		1	1
H5, 1	14/02/02	10h50			
H5, 2	14/02/02	11h05			
H5, 3	14/02/02	11h20		1	1
H6, 1	14/02/02	10h35	9		9
I2, 1	16/03/02	14h13			
I2, 2	16/03/02	14h35			
I2, 3	16/03/02	15h00	3	1	4
I5, 1	14/02/02	09h12			
I5, 2	14/02/02	10h00			
I5, 3	14/02/02	10h13	2		2
I6, 1	14/02/02	09h00	8		8
I6, 2	14/02/02	09h36	5		5
J2, 1	16/03/02	15h15	5	1	6
J2, 2	16/03/02	15h27	3		3
J2, 3	16/03/02	15h50	5	2	7
J4, 1	23/01/02	14h30			
J5, 1	30/01/02	16h52			
J5, 2	30/01/02	17h04			
J5, 3	14/02/02	08h40			
J6, 1	28/01/02	10h28			

			Tourterelle turque		
point	date	heure	vu	point	date
J6, 2	14/02/02	15h06	5		5
K2, 1	23/01/02	12h43	2	1	3
K2, 2	23/01/02	13h03	59		59
K3, 1	02/02/02	08h23	7	1	8
K3, 2	16/03/02	16h45	7		7
K3, 3	16/03/02	16h10	1		1
K4, 1	07/02/02	17h55			
K4, 2	16/03/02	17h20			
K5, 1	01/02/02	14h13			
K5, 2	28/01/02	09h50			
K5, 3	19/03/02	17h00			
L3, 1	07/02/02	17h25	6		6
L3, 2	16/03/02	17h05	4	1	5
L4, 1	19/03/02	17h30			
L4, 2	14/02/02	17h25	2		2
L5, 1	19/03/02	17h15			
DD1	03/05/02	11h30	3		3
DD2	03/05/02	11h50			
DD3	03/05/02	12h35			
DD4	03/05/02	12h50			
MGa1, 1	16/12/01	12h53			
MGa1, 2	16/12/01	13h09			
MGa2, 1	16/12/01	13h54			
MGa2, 2	16/12/01	12h00			
MGa2, 3	16/12/01	13h30			
MGa3, 1	16/12/01	14h10			
MGb1, 1	16/12/01	17h28			
MGb1, 2	16/12/01	12h35			
MGb1, 3	16/12/01	12h20			
MGb2, 1	16/12/01	11h17			
MGb2, 2	16/12/01	11h30			
MGb2, 3	16/12/01	11h38			
MGb3, 1	16/12/01	10h33			
MGb3, 2	16/12/01	10h48			
MGb3, 3	16/12/01	11h01			
MGe1, 1	16/12/01	14h15	8		8
MGe1, 2	16/12/01	16h53			
MGe2, 1	16/12/01	10h00			
MGe2, 2	16/12/01	14h36			
MGe2, 3	16/12/01	11h07			
MGe3, 1	16/12/01	10h24			
MGe3, 2	16/12/01	10h40			
TB1	10/05/02	10h20			
TB2	10/05/02	12h30	6		6
TH1	10/05/02	8h00	15		15
TH2	10/05/02	8h25	13		13